

# COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

## PROGRAMME DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE LA CEMAC (PREF-CEMAC)

### SIXIÈME SESSION DE LA CELLULE DE SUIVI

MALABO, LES 20 ET 21 OCTOBRE 2018

### COMPTE RENDU DES TRAVAUX

La 6<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Cellule de Suivi du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue les 20 et 21 Octobre 2018 à Malabo en Guinée Equatoriale, sous la présidence de Monsieur **Antoine NGAKEGNI**, Président de la Cellule de Suivi. Messieurs Clément BELIBANGA et Michel Cyr DJIENA WEMBOU, respectivement Commissaire en charge du Département des Politiques Économique, Monétaire et Financière à la Commission de la CEMAC et Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC, rapportaient les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Cette réunion était préparatoire à la sixième session ordinaire du Comité de Pilotage du PREF-CEMAC du 24 Octobre 2018 à Malabo. Y ont pris part, les représentants des États membres ainsi que ceux de la Commission de la CEMAC, de la BEAC, de la BDEAC, de la COSUMAF, de la COBAC, de la BVMAC, de la DSX et de l'UNIPACE. La liste des participants est jointe en annexe.

#### *Cérémonie d'ouverture*

Deux temps forts ont ponctué cette cérémonie à savoir, le mot de bienvenue du Secrétaire Permanent du Programme des Réformes Économiques et Financières (PREF-CEMAC) et le discours d'ouverture du Président de la Cellule de Suivi.

Prenant la parole, le Secrétaire Permanent a souhaité la bienvenue aux membres de la Cellule de Suivi et a présenté la synthèse des principales avancées réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PREF-CEMAC depuis la tenue du dernier Comité de Pilotage (COFIL), à Douala le 22 juin 2018.

Ouvrant les travaux, le Président, après avoir souhaité la bienvenue aux membres de la Cellule de Suivi, a ensuite exprimé aux autorités équato-guinéennes sa profonde gratitude pour l'accueil et l'hospitalité qui ont été réservés aux participants depuis leur arrivée à Malabo.

S'appuyant sur le dernier rapport de la surveillance multilatérale, il a rappelé que la zone CEMAC a connu une récession en 2017 tout comme en 2016. Dans le même temps il a annoncé les perspectives favorables pour les années 2018 et 2019. En effet, le taux de croissance de la zone est projeté à 1,7 % en 2018 et 2,7% en 2019. Cette dynamique résulterait de la reprise dans le secteur pétrolier, du regain d'activité dans le secteur non pétrolier et de la mise en œuvre des mesures et des réformes structurelles inscrites dans le PREF-CEMAC et dans les programmes conclus avec le FMI.

En outre, il a souligné la particularité de la présente session en ce sens qu'elle procédait à l'examen du rapport d'étape n°1 de la mise en œuvre du PREF-CEMAC depuis sa création.

Le projet d'ordre du jour s'articule autour de :

1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;



2. Présentation de la note d'information et du rapport d'étape n°1 sur la mise en œuvre du PREF-CEMAC 2017-2018 ;
3. Rapport final sur les audits et les réformes de la BDEAC ;
4. Point de la fusion des deux bourses : Rapport d'étape de la BEAC ;
5. Rapport du groupe de travail sur le rapatriement des recettes d'exportation ;
6. Suivi par pilier du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC ;
7. Matrice révisée des actions du PREF-CEMAC 2019-2021 ;
8. Divers ;
9. Projet d'ordre du jour de la sixième session du COPIL du PREF-CEMAC.

### **Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**

L'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés sans amendement.

### **Point 2 : Présentation de la note d'information et du rapport d'étape n°1 sur la mise en œuvre du PREF-CEMAC 2017-2018**

À la demande du Président du COPIL, une équipe technique constituée des experts de la Commission de la CEMAC, de la BEAC, de la BDEAC et du Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC, s'était réunie à Douala du 04 au 08 septembre 2018 afin d'évaluer la mise en œuvre du PREF-CEMAC depuis sa création.

Il ressort de ce rapport que le taux de réalisation des actions du PREF-CEMAC, pour l'ensemble des piliers, est en moyenne de 32,5%. De façon détaillée, le taux de réalisation était de 29,4% en 2017 et serait de 35,7% en 2018. L'intégration sous régionale (pilier 4) et la coopération internationale (pilier 5) sont les piliers qui ont enregistré les taux d'exécution les plus élevés, respectivement de 36% et 91,7%.

Les membres de la Cellule de Suivi ont félicité le Secrétariat Permanent pour la méthodologie utilisée ainsi que la qualité technique des tableaux détaillant par pays les résultats obtenus.

*Après échanges, les membres de la Cellule de Suivi ont relevé trois points urgents à mettre en œuvre. Ce sont (i) l'aboutissement de la conclusion des programmes avec le FMI dans l'ensemble des pays de la CEMAC conformément au sommet des Chefs d'État tenu à Yaoundé (Cameroun) en décembre 2016 ; (ii) la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions relatives au rapatriement des recettes d'exportation et (iii) la mobilisation des recettes intérieures comme facteur clé en appui des ressources attendues des partenaires techniques et financiers.*

*Les membres de la Cellule de Suivi ont pris acte du rapport d'étape n°1 sur la mise en œuvre du PREF-CEMAC et ont demandé au Secrétariat Permanent de le transmettre au COPIL.*

### **Point 3 : Rapport final sur les audits et les réformes de la BDEAC**

Le représentant de la BDEAC à cette session a présenté un rapport résumant les quatre rapports d'audits et d'évaluation conduits par la COBAC, le cabinet GRANT THORNTON, le cabinet BRAIN PERFORMANCE et la Banque Mondiale. Le Conseil d'administration a adopté le 24 septembre 2018 les recommandations des 4 audits ainsi que les réformes de la BDEAC proposées. Celles-ci seront soumises à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale de la BDEAC.

*Les membres de la Cellule de Suivi ont pris acte du rapport présenté sur lequel la BEAC et la COBAC ont émis des réserves et ont demandé de le soumettre à l'examen du COPIL.*

### **Point 4 : Point de la fusion des deux bourses : Rapport d'étape de la BEAC**

La BEAC a rappelé que le processus de fusion des structures des deux marchés boursiers d'Afrique Centrale devra aboutir à un marché financier régional constitué :



- d'un régulateur unique basé à Libreville (Gabon), indépendant et doté des pouvoirs et moyens nécessaires pour réguler le marché financier régional unifié ;
- d'une bourse unique située à Douala (Cameroun), née de la fusion des bourses existantes (BVMAC et DSX) ;
- d'un dépositaire central unique du marché financier, provisoirement logé aux services centraux de la BEAC à Yaoundé (Cameroun).

La démarche stratégique choisie pour cette fusion comporte deux phases. La première est consacrée à la fusion physique et institutionnelle des deux bourses, des deux régulateurs et des trois dépositaires centraux, dont le délai de réalisation est fixé à fin novembre 2018. La seconde portera sur la restructuration et l'accompagnement des structures du marché unifié. Cette phase devra s'achever au plus tard le 30 juin 2019.

Sur la mise en place d'un régulateur unique, la principale avancée enregistrée concerne la signature le 11 avril 2018 à Brazzaville d'une convention de coopération et de reconnaissance mutuelle entre la COSUMAF et la CMF.

Sur l'institution d'une bourse unique, un cabinet indépendant, en l'occurrence Price Waterhouse Coopers Cameroun, a été recruté pour l'évaluation des deux bourses (BVMAC et DSX) en vue de leur fusion.

Concernant la création d'un dépositaire central régional, il a été sollicité et obtenu l'appui de Maroclear, dépositaire central du Maroc, pour accompagner la création d'un dépositaire central unique régional d'ici décembre 2019.

Quant à la seconde phase du projet, elle devrait débiter en décembre 2018.

*Les membres de la Cellule de Suivi ont pris acte de ce rapport et ont demandé au Secrétariat permanent de le transmettre au COPIL.*

#### **Point 5 : Rapport du groupe de travail sur le rapatriement des recettes d'exportation**

La diminution des réserves de change de la BEAC, qui sont passées de 7,5 mois d'importation en 2014 à moins de 03 mois d'importation aujourd'hui, est l'un des aspects les plus inquiétants de la crise qui sévit dans la zone CEMAC depuis 2015. Dès lors, la reconstitution des réserves de change devient le premier objectif de la politique monétaire dans la zone et constitue l'un des objectifs généraux du pilier 2 du PREF-CEMAC relatif à la politique monétaire et au système financier. À cet objectif général, se greffe l'objectif spécifique relatif à l'accélération du rapatriement des avoirs extérieurs.

Ce rapport propose des actions favorisant le rapatriement des recettes d'exportation. Ces actions peuvent être mises en œuvre à deux niveaux :

- Au niveau des Chefs d'État, il est demandé de faciliter l'obtention des conventions d'établissement signées avec les sociétés pétrolières et minières (échéance : novembre 2018).
- Au niveau du PREF-CEMAC, il est proposé principalement :
  - (i) de convoquer une réunion technique regroupant les experts de la Commission de la CEMAC, du PREF-CEMAC et de la BEAC avec les responsables financiers et juridiques des compagnies extractives, en vue de cerner la problématique du rapatriement des recettes d'exportation et de poser les bases de la mise en place d'un cadre optimal de suivi desdits rapatriements. Les conclusions de ladite réunion seront soumises au Comité tripartite pour validation ;



- (ii) et d'organiser les rencontres avec les premiers responsables des industries extractives en vue de convenir des modalités de suivi du rapatriement des recettes d'exportation en devises.

*Après échanges, les membres de la Cellule de Suivi ont ajouté les propositions suivantes :*

- *Étendre le champ des contrats à examiner aux conventions signées avec les entreprises opérant dans les secteurs agricole et industriel ;*
- *Veiller au respect de la réglementation communautaire de changes dans les nouvelles conventions comme déjà préconisé par le COPIL ;*
- *Associer les ministères en charge de l'agriculture et de l'industrie au Comité technique chargé d'examiner les questions de rapatriement des recettes d'exportation.*

## **Point 6 : Suivi par pilier du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC**

### **Pilier 1 : Politiques budgétaires**

Dans ce pilier, la Cellule de Suivi a évalué les actions suivantes : (i) la mobilisation des recettes intérieures hors pétrole ; (ii) la publication des numéros d'identifiant fiscal unique ; (iii) l'amélioration de la qualité des dépenses publiques ; (iv) la protection des couches sociales les plus démunies ; et (v) la résorption des arriérés de paiement et la non-accumulation de ces arriérés.

#### **(i) Mobilisation des recettes intérieures hors pétrole**

La mise en œuvre de cette action, par pays, se présente comme suit :

**Cameroun :** Pour cette action, le pays a réalisé les activités suivantes : (i) l'introduction d'un droit d'accises spécifique au taux réduit de 25 FCFA sur les jeux de hasard et de divertissement ; (ii) l'assujettissement à la TVA les locations d'immeubles meublés à usage d'habitation ; (iii) l'extension du droit d'accises à tous les emballages non retournables ; (iv) la dématérialisation et la modernisation des procédures déclaratives et de paiement des impôts et taxes ; (v) le remboursement des crédits de TVA ; (vi) l'interconnexion par fibre optique des Data Centers de la douane et du guichet unique des opérations du commerce extérieur ; (vii) la dématérialisation du certificat d'emportage pour le cacao et le café à partir du Formulaire unique des opérations du commerce extérieur ; (viii) la consolidation de la collaboration impôt-douane à travers la plateforme de partage des données « Fusion » et (ix) la mise en place de la procédure du Titre de Transit Unique.

**Centrafrique :** Pour cette action, le pays a réalisé les activités suivantes : (i) l'instauration des droits d'accises sur les communications téléphoniques ; (ii) l'application de retenue de la TVA sur tous les contrats de commande publique et (iii) la restructuration des services en charge de l'assiette fiscale en unités de Grandes entreprises, de PME, de TPE et de particuliers.

**Congo :** Pour cette action, le pays a réalisé les activités suivantes : (i) l'introduction dans la loi de finances 2018 d'un taux réduit de TVA pour les produits de première nécessité ; (ii) l'élargissement de l'assiette de la TVA et (iii) la réalisation d'une étude sur le cadastre foncier dans les principales villes.

**Gabon :** Pour cette action, le pays a réalisé les activités suivantes : (i) l'introduction dans la loi de finances rectificative 2018 d'une taxe sur les transferts de fonds et sur l'importation des véhicules de gros calibre ; (ii) la mise en place des télé-procédures pour faciliter les déclarations et les paiements d'impôts par les opérateurs économiques ; (iii) la poursuite de l'informatisation des services ; (iv) la mise en place d'une cellule de prix de transfert et de contrôle des comptabilités informatisées ; (v) la création d'une unité de contrôle de TVA ; (vi) l'amélioration du mécanisme des droits d'accises sur des biens et services et l'introduction de taxes d'accises supplémentaires, y compris les voitures de luxe, ainsi que des taux révisés sur les accises existantes dans la loi de finances rectificative 2018 ; (vii) la mise en œuvre d'un impôt synthétique libérateur (ISL) ; (viii)



l'amélioration de la fiscalité sur les transferts de fonds à l'extérieur de la zone et (ix) la suppression de toutes les exonérations des droits et taxes des douanes à l'exception de celles relatives aux dispositions du Code des Douanes de la CEMAC, au secteur touristique et aux zones économiques à régime privilégié.

**Guinée équatoriale :** Pour cette action, le pays a réalisé les activités suivantes : (i) la révision de la loi des droits d'accises ; (ii) la finalisation de la première phase (Port de Malabo) du projet Sydonia et (iii) l'encadrement des exonérations fiscales.

**Tchad :** Pour cette action, le pays a réalisé les activités suivantes : (i) l'introduction d'une taxe spéciale sur les produits pétroliers en remplacement du timbre automobile ; (ii) l'introduction des droits d'accises de 18% sur les communications ; (iii) l'élargissement de l'assiette de la TVA ; (iv) l'informatisation de quatre bureaux de douane de province ; (v) la mise en place du site web de la Direction Générale des impôts ; (vi) la limitation des conditions des droits d'octroi des exonérations fiscales ; (vii) le recensement des propriétés bâties et non bâties en synergie avec les différentes mairies de N'Djamena ; (viii) l'ajustement et l'élargissement de la taxe foncière sur les propriétés habitées et (ix) le recouvrement des arriérées des impôts fonciers non prescrits.

### **(ii) la publication des numéros d'identifiant fiscal unique**

La mise en œuvre de cette action, par pays, se présente comme suit :

**Cameroun :** Pour cette action, le pays a réalisé l'activité suivante : la mise en œuvre du numéro d'identification fiscale unique est achevée mais ne couvre pas tout le territoire.

**Congo :** Pour cette action, le pays a réalisé les activités suivantes : (i) la limitation de l'attribution des marchés publics aux entreprises ayant un numéro d'identifiant fiscal unique et (ii) l'obligation faite aux entreprises de ne collaborer qu'avec les sociétés à jour de leurs obligations fiscales.

**Centrafrique :** Pour cette action, le pays a réalisé l'activité suivante : la mise en œuvre du numéro d'identification fiscale unique.

### **(iii) Amélioration de la qualité des dépenses publiques**

La mise en œuvre de cette action, par pays, se présente comme suit :

**Gabon :** Pour cette action, le pays a réalisé les activités suivantes : (i) la modernisation du cadre de gestion des agents de la fonction publique ; (ii) la définition de la taille optimale des administrations ; (iii) l'assainissement du fichier de la solde ; (iv) la mise en retraite systématique des agents atteints par la limite d'âge ; (v) la réduction des membres des cabinets des institutions et du Gouvernement ; (vi) la suppression des postes de deuxième adjoint dans l'administration ainsi que dans les institutions et organismes parapublics et (vii) le contrôle physique des fonctionnaires et l'assainissement des fichiers de la fonction publique.

**Guinée équatoriale :** Pour cette action, le pays a réalisé l'activité suivante : la régularisation d'au moins 70% des Dépenses Avant Ordonnancement (DAO).

### **(iv) Protection des couches sociales les plus démunies**

La mise en œuvre de cette action, par pays, se présente comme suit :

**Congo :** Pour cette action, le pays a réalisé l'activité suivante : la mise en œuvre du projet LISUNGUI financé par la Banque Mondiale et l'AFD.

**Gabon :** Pour cette action, le pays a réalisé les activités suivantes : (i) la réhabilitation des écoles et certains centres professionnels ; (ii) la réforme de la gouvernance du dispositif national de santé (la gratuité des frais d'accouchement, la mise en place d'un réseau de cliniques mobiles) et (iii) l'augmentation des ressources de la CNAMGS.



## **(v) Résorption des arriérés de paiement et la non-accumulation de ces arriérés**

L'état d'avancement du chantier de mise en place des stratégies d'apurement des arriérés se présente comme suit :

**Cameroun** : Il dispose depuis mars 2018 d'une stratégie d'apurement de la dette intérieure élaborée à la suite d'un audit réalisé par un Cabinet sur les restes à payer des exercices 2016 et antérieurs.

**Centrafrique** : Elle a procédé à un audit pour l'évaluation de la dette intérieure, notamment des arriérés des exercices antérieurs.

**Congo** : Il a réalisé l'audit des arriérés de paiement pour lequel un pré-rapport est disponible.

**Gabon** : Il a mis en place le septième Club de Libreville en vue de la mise en œuvre de sa stratégie d'apurement progressif de la dette intérieure.

**Tchad** : un Cabinet d'audit a été contractualisé en juin 2018 pour l'évaluation des arriérés intérieurs qui devrait déboucher d'ici novembre 2018 sur la proposition d'une stratégie d'apurement de la dette intérieure.

## **Pilier 2 : Politique Monétaire et Système Financier**

Dans ce pilier, la Cellule de Suivi a évalué les actions suivantes : (i) faire aboutir la réforme de la réglementation de change ; (ii) mettre en place un cadre de surveillance du rapatriement des avoirs extérieurs ; (iii) élaborer les textes et les procédures d'application des statuts révisés ; (iv) fixer et mettre en application le cadre stratégique institutionnel et opérationnel de la politique monétaire et (v) faire valider par le Comité Ministériel de l'UMAC l'option optimale pour l'intégration des marchés de la CEMAC.

### **(i) Faire aboutir la réforme de la réglementation de change**

Pour cette action, la BEAC a réalisé les activités suivantes : (i) l'élaboration de l'avant-projet de la nouvelle réglementation de change ; (ii) les contrôles de vraisemblance sur les justificatifs des demandes des transferts sortant de la CEMAC ; (iii) la surveillance permanente des dispositions de change par les banques commerciales à l'étranger ; (iv) l'application des procédures disciplinaires à l'encontre des banques pour lesquelles les infractions ont été constatées vis-à-vis de la réglementation de change et (v) la création d'une Cellule interne spécifiquement dédiée à l'étude des transferts et au suivi de la réglementation de change.

### **(ii) Mettre en place un cadre de surveillance du rapatriement des avoirs extérieurs**

Pour cette action, la BEAC a renforcé le contrôle du rapatriement effectif des avoirs extérieurs conformément aux textes en vigueur, essentiellement à travers la sensibilisation des Etats sur l'application stricte des dispositions conventionnelles. Il en est de même pour le rapatriement des recettes d'exportation et l'ouverture des comptes en devises, suivant la révision des conventions d'établissement entre les États et les entreprises pétrolières.

### **(iii) Elaborer les textes et les procédures d'application des statuts révisés**

Pour cette action, la BEAC a élaboré les textes et les procédures d'application depuis l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts.

### **(iv) Fixer et mettre en application le cadre stratégique, institutionnel et opérationnel de la politique monétaire**

Pour cette action, la BEAC a entrepris les activités suivantes : (i) le maintien inchangé du taux d'intérêt des Appels d'Offres à 2.95% et (ii) la diminution du niveau d'échelle des injections de liquidité de la BEAC sur le marché monétaire ; (iii) l'entrée en vigueur du nouveau cadre opérationnel de la politique monétaire depuis le 11 juin 2018 ; (iv) la mise en place effective d'un corridor de taux autour du TIAO pour favoriser le pilotage du taux d'intérêt moyen pondéré et (v) l'amélioration du dispositif d'évaluation du crédit de la BEAC.



### **Pilier 3 : Réformes structurelles**

Dans ce pilier, la Cellule de Suivi a évalué les actions suivantes : (i) finaliser l'étude sur la politique communautaire de développement industriel et (ii) finaliser la stratégie commune d'amélioration de la compétitivité prenant en compte les chaînes de valeur transfrontalières.

#### **(i) Finaliser l'étude sur la politique communautaire de développement industriel**

Pour cette action, la Commission de la CEMAC a validé le rapport d'étude sur l'industrialisation de la filière bois dans les pays du bassin du Congo au cours d'un atelier qui était organisé en septembre 2018 à Libreville.

#### **(ii) Finaliser la stratégie commune d'amélioration de la compétitivité prenant en compte les chaînes de valeur transfrontalières**

Pour cette action, la Commission de la CEMAC a validé la deuxième phase de l'étude lors d'un atelier organisé du 27 au 29 mai 2018 à Douala.

### **Pilier 4 : Intégration sous régionale**

Dans ce pilier, la Cellule de Suivi a évalué les actions suivantes : (i) l'harmonisation des exonérations douanières utilisées par les administrations de douane ; (ii) le suivi de l'effectivité de la libre circulation dans l'espace CEMAC ; (iii) le renforcement de l'appareil statistique de la sous-région et (iv) le renforcement de la coordination de la statistique communautaire.

#### **(i) Harmonisation des exonérations douanières utilisées par les administrations de douane**

Pour cette action, la Commission de la CEMAC a entrepris les activités suivantes : (i) l'adoption en Octobre 2017 du tarif de douane version 2017 et (ii) la validation du projet du code communautaire des douanes révisé en 2017.

#### **(ii) Effectivité de la libre circulation dans l'espace CEMAC**

La libre circulation est effective dans tous les pays de la CEMAC.

#### **(iii) Renforcement de l'appareil statistique de la sous-région**

Pour cette action, la Commission de la CEMAC a organisé une réunion du Comité de Pilotage du projet IHPC à Brazzaville les 4 et 5 avril 2018.

#### **(iv) Renforcement de la coordination de la statistique communautaire**

Pour cette action, la Commission de la CEMAC a entrepris les activités suivantes : (i) la validation des termes de référence de l'étude devant faire l'évaluation du premier programme pluriannuel 2008-2012 et (ii) le lancement d'un avis d'appel à manifestation d'intérêt régional et international pour la réalisation de cette étude.

### **Pilier 5 : Coopération internationale**

Dans ce pilier, la Cellule de Suivi a évalué l'action suivante : mettre en place et en œuvre les programmes soutenus par les institutions de Bretton Woods.

Pour cette action, la Cellule de Suivi a noté que quatre pays sur six sont en programme avec le FMI, à savoir : le Cameroun, la Centrafrique, le Gabon et le Tchad. Les pays non encore en programme sont : le Congo et la Guinée Equatoriale.

### **Point 7 : Matrice révisée des actions du PREF-CEMAC 2019-2021 et Budget 2019**

Les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du PREF-CEMAC depuis sa création ont conduit le Secrétariat Permanent à proposer une matrice révisée des actions du PREF-CEMAC pour la période 2019-2021, assortie d'un projet de budget pour 2019.

*Les membres de la Cellule de Suivi ont adopté la nouvelle matrice proposée avec amendements.*



### **Point 8 : Divers**

Un seul point a été inscrit en divers, celui relatif à l'inscription du suivi de la mise en œuvre du PREF-CEMAC à l'ordre du jour des réunions des Comités Monétaires et Financiers Nationaux.

*Après examen, la Cellule de Suivi a adopté cette suggestion.*

### **Point 9 : Projet d'ordre du jour de la sixième session du COPIL du PREF-CEMAC**

La Cellule de Suivi a pris acte du projet d'ordre du jour de la sixième session du COPIL et le transmet au COPIL pour examen et adoption.

Au terme de leurs travaux, les membres de la Cellule de Suivi ont remercié le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC pour la qualité des documents et de l'organisation des travaux.

Fait à Malabo, le 21 octobre 2018



**Le Président**

**Antoine NGAKEGNI**